



## INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** Doris Schmidhalter-Näfen, Marc Kalbermatter, Christine Seipelt-Weber et Dina Studer,  
PS/GC

**Objet** Rapport sur la décharge de la Lonza et la correction du Rhône

**Date** 08/05/2022

**Numéro** 2022.05.117

### **Actualité de l'événement**

Le rapport «Examen des éléments portés à la connaissance du Conseil d'Etat, de la Commission de gestion du Grand Conseil et de l'Inspection cantonale des finances par l'ancien chef du Service de l'environnement/Troisième et dernière partie» de l'Inspection cantonale des finances a été publié le 5 mai 2022.

### **Imprévisibilité**

Le rapport donne en grande partie raison à l'ancien chef du Service de l'environnement. Cela soulève des questions.

### **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

La décharge de Gamsenried représente un danger permanent pour l'environnement, la population et le site de la Lonza/Viège. La Lonza, le canton du Valais et la commune de Brigue-Glis doivent agir de toute urgence. Les responsables doivent apprendre des négligences et erreurs du passé et entamer sans plus tarder l'assainissement complet du site.

Au vu de l'urgence du problème, du nouveau contexte et des nouveaux faits, le Grand Conseil doit mener un premier débat lors de cette session.

L'expertise indépendante des géologues zurichois Jäckli Geologie AG donne largement raison à Joël Rossier, qui avait été congédié avec effet immédiat.

Entre 2016 et 2019, le Service juridique compétent, dirigé par Adrian Zumstein, quasiment conseiller d'Etat, a refusé d'appliquer les dispositions légales avec des décisions concrètes.

Il ne s'agissait pas de différends interpersonnels, mais d'appliquer correctement la loi vis-à-vis de la Lonza.

A cela s'ajoute que l'actuelle conseillère aux Etats Marianne Maret, en qualité de présidente de la Commission de gestion, n'avait pas fait suivre le rapport que lui avait remis Joël Rossier. La raison avancée: il n'y aurait pas de risque pour la population.

Joël Rossier a toujours été clair en la matière: l'assainissement de la décharge coûtera un milliard et la Lonza doit fournir des garanties pour ce montant.

Le conseiller d'Etat Franz Ruppen n'aborde pas volontiers les erreurs du passé. Selon lui, il faut regarder vers l'avenir.

### **Conclusion**

Nous préférons apprendre des erreurs du passé et les corriger, avant de nous tourner vers le futur. Sans position

claire, l'avenir n'ira pas mieux. Les questions suivantes se posent:

1. Combien de postes de responsables ont été attribués sans mise au concours depuis l'entrée en fonction du conseiller d'Etat Franz Ruppen?
2. Est-il vrai qu'Adrian Zumstein aimerait donner son poste actuel à son adjointe? Avec ou sans mise au concours?
3. Sur la base de sa connaissance du dossier, le conseiller d'Etat compétent partage-t-il l'avis selon lequel l'assainissement de la décharge de la Lonza coûtera un milliard?
4. La Lonza (comme tous les autres) doit-elle finalement fournir des garanties pour les coûts d'assainissement prévisibles?
5. Combien de temps le conseiller d'Etat compétent veut-il retarder l'assainissement du Rhône entre Brigerbad Est et Lalden Ouest et accepter ainsi que la rive droite du site de Viège puisse être inondée, ce qui causerait une immense catastrophe environnementale?
6. Le conseiller d'Etat compétent est-il prêt à engager sur mandat Joël Rossier, qui connaît mieux que personne l'ensemble du dossier, pour aider l'actuelle cheffe du Service, Christine Genolet-Leubin?
7. Le Conseil d'Etat prendra-t-il position dans un délai de trente jours sur les reproches concrets formulés par l'expertise de Jäckli Geologie AG?
8. La position d'Adrian Zumstein est ébranlée. Est-il judicieux que ce soit lui qui représente les intérêts du Valais à Berne à partir de novembre 2022 dans un dossier aussi important que celui de l'aménagement du territoire?